

NOUVELLE PROCÉDURE COVID POUR LES PE

Je dois garder mon enfant à la maison car :

- Mon enfant est cas contact
- Mon enfant est positif au COVID 19
- L'école ou la classe de mon enfant est fermée à cause du COVID

Je bénéficie d'une ASA

Je dois être mis-e en quatorzaine :

C'est l'administration qui place en quatorzaine, pas de jour de carence ni de congé maladie. Aucun justificatif à fournir à l'EN.

Je suis positif-ve au COVID 19 :

Je suis placé-e en Congé maladie avec jour de carence (en discussion)

Je suis personne vulnérable relevant des 4 pathologies annoncées :

Je suis placé-e en télétravail ou bénéficie d'une ASA